

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AOUT 2012

L'an deux mil douze, le trois août à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 30 juillet 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TISON Jean-Michel, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Jean-Michel TISON – Jean SEURON – Nicole BETREMA – Yannick LECLERC - Ludovic BLIMER – Roland PONSOT.

Absent(es) excusé(es) :

Mmes et MM. Gilbert LAINE - Christine LE PESSEC - Eric DELVAUX - Claude REGNIEZ.

Absents :

Mmes et MM. Dany D'AMICO – Fabien LUSSIEZ – Chantal DESVIGNES - Michel POULAIN – Carole PLACIDE.

Secrétaire de séance : M. Jean SEURON.

Monsieur le Maire indique que, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil municipal du 30 juillet 2011, un procès-verbal de carence a été dressé et affiché le même jour et la séance a été reportée à ce jour. Le Conseil délibérera donc sans exigence de quorum.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la séance du 06 juillet 2012, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'est formulée.

A l'unanimité, le Conseil approuve le compte-rendu de la séance du 06 juillet 2012.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. TRAVAUX D'ELECTRIFICATION : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE ET DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire sollicite l'intervention de Monsieur LECLERC, en sa qualité de délégué au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Marquette en Ostrevant (SIE), pour exposer la proposition émise par ce syndicat à l'adresse de ses communes membres.

Monsieur LECLERC rappelle que la Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, arrêté le 21 mars 2012, dispose de l'absorption du SIE avec le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz de l'Arrondissement de Valenciennes (SIDEHAV).

Cette absorption se traduit en théorie par la reprise du patrimoine du SIE (soit + 94.998 €) par le SIDEHAV.

La seule possibilité laissée par le Préfet aux communes membres du SIE pour bénéficier de ce patrimoine avant l'absorption est la réalisation de travaux d'amélioration de l'éclairage public, dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de

l'Energie).

Il a été convenu entre les communes membres du SIE que la répartition du patrimoine du syndicat s'effectuerait de la manière suivante :

- 50% en 5 parts égales
- 50% proportionnellement à la population respective de chaque commune

En application de ce calcul, la part revenant à Avesnes-le-Sec s'élève à 23.212 euros.

Afin de permettre aux communes de statuer sur les travaux d'amélioration de l'éclairage public, un diagnostic financé par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) a été mené sur chaque commune du SIE.

Le rapport réalisé suite au diagnostic effectué sur la commune d'Avesnes-le-Sec préconise la mise en place de ballasts électroniques réglables, de variateurs de puissance et le remplacement de 2 luminaires vétustes.

La réalisation de ces investissements permettrait une économie estimée à 2600 € par an environ.

Cette opération ne peut être réalisée que sous la maîtrise d'ouvrage du SIE.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Travaux de rénovation de l'éclairage public <i>(ballast, variateur de puissance, remplacement de luminaires)</i>	23 811,00 €	SIE	23 212,00 €
TVA 19,6%	4 666,96 €	ADEME	576,00 €
		FCTVA 15,482%	3 686,42 €
		Commune d'Avesnes-le-Sec	1 003,54 €
TOTAL TTC	28 477,96 €	TOTAL	28 477,96 €

Monsieur le Maire remercie Monsieur LECLERC de cet exposé et invite le Conseil à délibérer sur les trois points fondamentaux de ce projet, à savoir :

- l'engagement dans l'appel à projet de l'ADEME
- le plan de financement prévisionnel
- la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération au SIE

Décision du Conseil municipal :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif pour 2012,

Vu l'appel à projet de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) Nord-Pas-de-Calais à destination des Communes de moins de 2000 habitants pour la rénovation de l'éclairage public afin de diminuer d'au moins de moitié la consommation d'électricité et ainsi bénéficier de subventions de l'ADEME (exemple pour une diminution de moitié de la consommation d'électricité ; aide de 360 euros) HT par point lumineux, avec un maximum de 50 points lumineux subventionnés par commune),

Vu l'engagement du territoire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) pour la mise en Œuvre d'un Plan climat territorial afin d'agir contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre du territoire,

Vu la délibération de la CAPH n° 157-04 du 25 juin 2012 pour relayer l'appel à projet de l'ADEME en accompagnant les Communes volontaires par la prise en charge des diagnostics des installations d'éclairage public du domaine communal, tant sur le plan financier qu'organisationnel,

Vu la hausse constante du prix des énergies et l'augmentation importante annoncée du coût de l'électricité (20 à 30 % d'ici à 2016),

Considérant que la Commune d'Avesnes-le-Sec souhaite réduire son impact environnemental notamment par la diminution de sa consommation d'énergie dédiée à l'éclairage public en entreprenant des travaux d'amélioration de l'éclairage ou toute autre mesure faisant diminuer la consommation en électricité,

Considérant qu'au regard des résultats du diagnostic de l'éclairage public il y a lieu d'intervenir pour un montant prévisionnel de 23.811,00 euros HT pour les travaux suivants:

- mise en place de ballasts électroniques réglables
- installation de variateurs de puissance
- remplacement de 2 luminaires vétustes

Considérant que la Commune d'Avesnes-le-Sec s'est déjà engagée dans une démarche d'économie d'énergie en réduisant de 6h30 heures l'amplitude d'éclairage public depuis février 2012,

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de s'engager dans l'appel à projet de l'ADEME,
- de mettre en place les mesures et travaux nécessaires à l'obtention d'une économie de 50 % minimum de la consommation en électricité dédiée à l'éclairage-public sur la partie rénovée,
- d'approuver le montant des travaux du plan prévisionnel estimé à 23.811,00 euros (sous réserve du versement de la subvention de l'ADEME Nord-Pas-de-Calais), .
- de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electrification de Marquette en Ostrevant.

2. QUESTIONS DIVERSES

- **Journal municipal**

Madame BETREMA indique que le journal municipal fait désormais l'objet d'un atelier spécifique à l'Espace Numérique de Proximité. Un groupe de personnes volontaires, animé par Madame BETREMA, s'est constitué de manière à maintenir une diffusion trimestrielle. Le prochain numéro paraîtra courant septembre.

- **Vote du budget primitif de l'année d'élections municipales**

Monsieur BLIMER demande si le budget de l'année des prochaines élections municipales sera voté avant ou après ces élections.

Monsieur le Maire indique en réponse que l'année de renouvellement de l'organe délibérant, l'échéance de vote du budget est reportée du 31 mars au 15 avril.

- **Eclairage extérieur de la salle ASCP**

Il est indiqué que l'éclairage extérieur de la salle ASCP est défectueux.

Monsieur le Maire indique qu'il mobilisera les services techniques pour résoudre ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.

Le Maire,

Jean-Michel TISON.

